

FORMULAIRE DE MUTATION PROCURATIONS AMERICAN EXPRESS CORPORATE GOLD CARD CLIENTS

(remplace/modifie les procurations antérieures)

I – DONNÉES RELATIVES À L'ENTREPRISE

Compte de base

Raison sociale officielle (selon le RC, si l'entreprise y figure) (ci-après, *l'Entreprise*)

Rue/n°

NPA

Localité

Pays

La présente procuration concerne la (les) relation(s) de compte de base/carte (ci-après, la *Relation de carte*) ainsi que les cartes d'entreprise (ci-après, les *Cartes d'entreprise*) de Swisscard AECS GmbH (ci-après, *l'Emétrice*) émises au nom de collaborateurs de l'Entreprise (ci-après, les *Collaborateurs*) sous ce compte de base:

N° du compte de base

La présente procuration concerne par ailleurs tout compte de base de l'Entreprise qui serait ouvert sous l'un des comptes de base mentionnés ci-dessus, ainsi que toutes les Cartes d'entreprise émises au nom de Collaborateurs.

II – AJOUT DE NOUVELLES PROCURATIONS / MODIFICATION/RÉVOCATION DES PROCURATIONS ACTUELLES

- Nouveau Modification (Veuillez indiquer ici pour quels Fondés de procuration actuels les données enregistrées doivent être modifiées. Merci de remplir toutes les cases.):

Nom

Prénom

Date de naissance

Fondé de procuration

Nom

Prénom

Pays de domicile

Nationalité

Date de naissance

Téléphone

Fax

Mobile

E-mail (A n'indiquer que dans la mesure où la procuration est accordée pour les échanges par e-mail [Autorisation relative à l'utilisation d'e-mails].)

Procuration relative aux:

- Echanges par courrier postal et téléphone (voir paragraphes III et V)
 Echanges par e-mail (Autorisation relative à l'utilisation d'e-mails):
En cochant cette case, des informations pourront être échangées de manière limitée avec les Fondés de procuration, et les Fondés de procuration seront autorisés à passer des ordres par e-mail. Les échanges par e-mail sont liés à des risques et des devoirs de diligence particuliers (voir paragraphes IV et V) que le Fondé de procuration et l'Entreprise reconnaissent en signant le présent document.

Signature Fondé de procuration

- Nouveau Modification (Veuillez indiquer ici pour quels Fondés de procuration actuels les données enregistrées doivent être modifiées. Merci de remplir toutes les cases.):

Nom

Prénom

Date de naissance

Fondé de procuration

Nom

Prénom

Pays de domicile

Nationalité Date de naissance

Téléphone

Fax

Mobile

E-mail (A n'indiquer que dans la mesure où la procuration est accordée pour les échanges par e-mail [Autorisation relative à l'utilisation d'e-mails].)

Procuration relative aux:

- Echanges par courrier postal et téléphone (voir paragraphes III et V)
 Echanges par e-mail (Autorisation relative à l'utilisation d'e-mails):
En cochant cette case, des informations pourront être échangées de manière limitée avec les Fondés de procuration, et les Fondés de procuration seront autorisés à passer des ordres par e-mail. Les échanges par e-mail sont liés à des risques et des devoirs de diligence particuliers (voir paragraphes IV et V) que le Fondé de procuration et l'Entreprise reconnaissent en signant le présent document.

Signature Fondé de procuration

- Nouveau Modification (Veuillez indiquer ici pour quels Fondés de procuration actuels les données enregistrées doivent être modifiées. Merci de remplir toutes les cases.):

Nom

Prénom

Date de naissance

Fondé de procuration

Nom

Prénom

Pays de domicile

Nationalité Date de naissance

Téléphone

Fax

Mobile

E-mail (A n'indiquer que dans la mesure où la procuration est accordée pour les échanges par e-mail [Autorisation relative à l'utilisation d'e-mails].)

Procuration relative aux:

- Echanges par courrier postal et téléphone (voir paragraphes III et V)
 Echanges par e-mail (Autorisation relative à l'utilisation d'e-mails):
En cochant cette case, des informations pourront être échangées de manière limitée avec les Fondés de procuration, et les Fondés de procuration seront autorisés à passer des ordres par e-mail. Les échanges par e-mail sont liés à des risques et des devoirs de diligence particuliers (voir paragraphes IV et V) que le Fondé de procuration et l'Entreprise reconnaissent en signant le présent document.

Signature Fondé de procuration

Révocation des procurations

- La (les) procuration(s) suivante(s) est (sont) révoquée(s) avec effet immédiat:

Nom

Prénom

Date de naissance

Nom

Prénom

Date de naissance

Nom

Prénom

Date de naissance

En signant le présent document, l'Entreprise confirme l'exactitude des informations ci-dessus et déclare avoir lu, compris et accepté les dispositions légales relatives à la procuration figurant dans les paragraphes III-V.

Lieu/date

Lieu/date

Nom et prénom de la personne habilitée à signer
(en caractères d'imprimerie)

Nom et prénom de la personne habilitée à signer
(en caractères d'imprimerie)

Signature valable (selon le Registre du commerce, des actes constitutifs ou documents équivalents).

Joindre une copie bien lisible (recto-verso) d'un document d'identité (passeport, carte d'identité, permis de conduire suisse) avec photo, signature, lieu et date d'émission visibles/lisibles.

Signature valable (selon le Registre du commerce, des actes constitutifs ou documents équivalents).

Joindre une copie bien lisible (recto-verso) d'un document d'identité (passeport, carte d'identité, permis de conduire suisse) avec photo, signature, lieu et date d'émission visibles/lisibles.

X

Signature

X

Signature

Veuillez renvoyer ce formulaire dûment rempli et signé avec les copies des documents d'identité à:

Swisscard AECS GmbH, JSB, case postale 227, 8810 Horgen

III – PROCURATION RELATIVE AUX ÉCHANGES PAR COURRIER POSTAL ET TÉLÉPHONE (ÉTENDUE)

L'Entreprise autorise, jusqu'à révocation écrite des pouvoirs, chacun des fondés de procuration désignés ci-dessus à la représenter de manière individuelle vis-à-vis de l'Emettrice pour ce qui concerne la Relation de carte et les Cartes d'entreprise au sens du paragraphe I et à émettre par écrit au nom de l'Entreprise – et à recevoir pour son compte – des déclarations qui la lient. Les pouvoirs de représentation des fondés de procuration désignés par l'Entreprise (y compris des utilisateurs du Security Code correspondant) sont de portée générale.

L'Entreprise autorise l'Emettrice à exécuter tous les ordres donnés par courrier ou par téléphone

- par l'un des fondés de procuration désignés ci-dessus ou
- de manière générale par toute personne qui s'identifie envers l'Emettrice au moyen du Security Code créé par l'Entreprise et communiqué par écrit à l'Emettrice (ci-après, les *Fondés de procuration*).

L'Emettrice se réserve le droit de consulter les représentants légaux de l'Entreprise ou d'exiger un ordre écrit de ceux-ci. Elle est par ailleurs en droit d'exiger de l'Entreprise des spécimens de signature certifiés conformes.

IV – PROCURATION AUTORISANT LES COMMUNICATIONS ET CERTAINS ORDRES PAR E-MAIL ET AUTORISANT L'ÉMETTRICE À COMMUNIQUER PAR CETTE VOIE AINSI QU'À ACCEPTER ET À EXÉCUTER DES ORDRES REÇUS PAR CE BIAIS (AUTORISATION RELATIVE À L'UTILISATION D'E-MAILS)

1. Conditions

Un Fondé de procuration est autorisé, dans la mesure définie ci-dessous, à échanger des informations avec l'Emettrice et à passer des ordres par e-mail pour autant que l'Entreprise lui ait accordé un **droit de signature individuel au sens des paragraphes II-III** ci-dessus **et** que l'Entreprise ait accordé aux Fondés de procuration l'autorisation d'échanger des informations par courrier électronique par le biais des adresses e-mail indiquées ci-dessus et ait autorisé l'Emettrice à exécuter les ordres envoyés depuis ces adresses e-mail (ci-après, l'**Autorisation relative à l'utilisation d'e-mails**). Les Collaborateurs (autres que les Fondés de procuration susmentionnés) ne sont pas autorisés à communiquer de manière électronique ou à transmettre des ordres par e-mail.

2. Définition de l'étendue de l'Autorisation relative à l'utilisation d'e-mails

2.1 Acceptation et exécution de certains ordres définis

L'Autorisation couvre l'acceptation et l'exécution des ordres suivants, définis de manière exhaustive, sans autre contrôle d'identité, dans la mesure où ces ordres ont été transmis depuis l'une des adresses e-mails désignées ci-dessous:

- Annulation d'une carte individuelle lors du départ d'un Collaborateur
- Augmentation des limites de dépense
- Diminution des limites de dépense
- Commande de copies de factures (transmission par courrier postal)
- Changement d'adresse concernant les Collaborateurs
- Modification de données relatives au titulaire d'une carte, qui ne sont pas des données importantes du contrat (ID employé, centre de coûts)
- Commande de cartes de remplacement
- Commande de codes NIP (transmission par courrier postal)
- Déblocage d'une carte sur présentation d'une preuve de paiement
- Révocation d'une autorisation de débit (LSV)

L'Entreprise prend acte du fait que l'Emettrice n'exécutera pas les ordres reçus par e-mail relatifs notamment au blocage d'une carte, au versement du solde positif d'une carte, à la modification de données de base de l'Entreprise (p. ex. modification de la raison sociale, changement de siège), à la délivrance ou à la révocation de procurations (y compris la nomination ou la révocation de Fondés de procuration) ou à l'annulation de comptes de base. Cela vaut aussi dans les cas où les ordres ont été transmis depuis les adresses e-mail désignées ci-dessus.

2.2 Echange général d'informations

L'Entreprise autorise par ailleurs l'Emettrice à transmettre aux adresses e-mail indiquées des informations relatives à des Relations de carte particulières ou à des Cartes d'entreprise (p. ex. informations relatives à la facture, mises en garde contre des fraudes) ainsi que de donner des renseignements sur les Relations de carte et les Cartes d'entreprises (concernant des faits aussi bien antérieurs que postérieurs à la délivrance de la présente procuration).

3. Délivrance de l'Autorisation relative à l'utilisation d'e-mails

En désignant les adresses e-mail correspondantes et en cochant la case «Echanges par e-mail (Autorisation relative à l'utilisation d'e-mails)», l'Entreprise, prenant acte de l'étendue de l'autorisation accordée telle que définie au paragraphe IV ch. 2, ainsi que des risques mentionnés au paragraphe IV ch. 4, autorise l'Emettrice à partir de la signature de cette procuration à envoyer des informations par courriel à ces adresses et à exécuter les ordres envoyés depuis l'une des adresses indiquées ci-dessus.

4. Risques liés à l'échange d'informations par e-mail

Les adresses e-mail de toutes les personnes autorisées par l'Emettrice à envoyer ou à recevoir des e-mails présentent la structure suivante: [nom du compte]@swisscard.ch ou [nom.[x.]prénom]@swisscard.ch.

L'Entreprise est consciente du fait que l'Emettrice ne vérifie que l'adresse e-mail des messages qu'elle reçoit. Par ailleurs, l'Entreprise est consciente du fait que l'Emettrice ne traite les e-mails reçus que pendant les heures de travail habituelles des bureaux à Horgen.

L'Entreprise reconnaît que les demandes ou ordres urgents ne doivent pas être envoyés par courriel à l'Emettrice. Dans de tels cas, le Fondé de procuration doit discuter par téléphone avec l'Emettrice de la meilleure manière de procéder. L'Entreprise reconnaît par ailleurs qu'aucune donnée relative à des comptes, composées des données du titulaire de la carte (numéro de carte, nom du client, date d'expiration et Service-Code) et des données d'authentification (bande magnétique, CAV2/CVC2/CV2/CID et NIP), ne doivent être transmises à l'Emettrice par courriel.

L'Entreprise est consciente du fait que **les risques suivants sont liés à l'échange électronique d'informations:**

- Les **informations** sont **transmises sans cryptage par le biais d'un réseau ouvert, accessible à tous, et sont en principe accessibles à des tiers, ce qui peut permettre de conclure à l'existence actuelle ou future d'une relation de carte ou d'autres rapports professionnels (p. ex. rapports bancaires).**
- **Les informations peuvent être modifiées par des tiers.**
- **L'identité de l'expéditeur (adresse e-mail) peut être simulée ou être manipulée d'une autre façon.**
- **L'échange d'informations peut être retardé ou interrompu en raison d'erreurs de transmission, de défauts techniques, d'interruptions, de dérangements, d'interventions illicites, d'une surcharge du réseau, d'un blocage intentionnel de l'accès électronique par des tiers ou d'autres carences des opérateurs de réseau.**

L'Entreprise est par ailleurs consciente du fait que l'échange électronique d'informations peut aussi concerner des **données relatives à des Collaborateurs**. L'Entreprise est consciente du fait qu'un tel échange d'informations n'est possible qu'avec l'autorisation préalable du Collaborateur concerné. **L'Entreprise confirme par la présente qu'au moment de la signature de la présente procuration, ses Collaborateurs, après avoir été informés des risques mentionnés ci-dessus, ont donné leur autorisation à l'échange électronique d'informations portant sur des données les concernant.**

V – DISPOSITIONS RELATIVES À TOUTES LES PROCURATIONS DÉLIVRÉES

1. Devoir de diligence

L'Entreprise est responsable de ce que les Security Codes et les adresses e-mail liées à une procuration soient traités avec soin. S'il y a lieu de craindre que des tiers non autorisés n'aient eu connaissance d'une adresse e-mail ou d'un Security Code et n'abusent du système, l'Entreprise est tenue d'en informer l'Emettrice sans délai. Par ailleurs, l'Entreprise est tenue d'informer l'Emettrice sans délai du départ d'un Fondé de procuration ou de toute autre révocation de procuration, pour quelque raison que ce soit, et de modifier le Security Code et la (les) adresse(s) e-mail liée(s) à cette procuration.

2. Indemnisation et responsabilité

L'Entreprise répond envers l'Emettrice de toutes les actions ou omissions des Fondés de procuration. L'Entreprise défend l'Emettrice à ses propres frais et risques contre les prétentions de Collaborateurs ou de tiers fondées sur la violation de leurs droits dans le cadre de l'envoi ou de l'absence d'envoi de données par e-mail et indemnise entièrement l'Emettrice de toute prétention formulée dans ce contexte.

La responsabilité de l'Emettrice relative à ou résultant de la présente procuration est exclue dans toute la mesure autorisée par la loi. L'Entreprise assume la responsabilité de toutes les conséquences et des dommages résultant de l'échange électronique d'informations et en particulier de l'utilisation abusive du système de courrier électronique.

3. Droit de l'Emettrice à ne pas exécuter les ordres

Si l'Emettrice doute de la légitimité d'un ordre passé par le biais d'un Security Code ou provenant d'une adresse e-mail liée à une procuration, elle est en droit – mais n'est en aucun cas tenue – de ne pas l'exécuter.

4. Révocation et modification

La révocation de la procuration d'un Fondé de procuration doit être communiquée par l'Entreprise au Fondé de procuration et à l'Emettrice sans délai et par écrit (la communication vers l'Emettrice peut avoir lieu également à l'aide du formulaire de mutation dûment rempli et signé). L'Emettrice est en droit, dans les 3 jours ouvrables au plus tard à compter de la réception de cette notification, de traiter les ordres passés depuis l'adresse e-mail ou par le Fondé de procuration en question.

Si l'Entreprise souhaite apporter d'autres modifications à des procurations existantes (p. ex. modification d'adresse e-mail) ou délivrer de nouvelles procurations, elle est tenue de soumettre par voie postale un formulaire de mutation dûment rempli et signé. Un tel formulaire de mutation remplace ou modifie tous les formulaires de procuration ou de mutation antérieurs.

L'Entreprise peut en tout temps communiquer un nouveau Security Code par écrit à l'Emettrice.

L'Emettrice peut en tout temps informer l'Entreprise de modifications relatives à ces conditions (p. ex. modification de l'adresse e-mail de Swisscard) par le biais de moyens adéquats (y compris par e-mail). L'Emettrice se réserve le droit de ne pas exécuter des ordres transmis, par e-mail ou par d'autres biais, par des Fondés de procuration, sans devoir indiquer de motif.

5. Clause d'intégralité

Les conditions d'utilisation des cartes à débit différé et des Cartes de crédit de Swisscard AECS GmbH (CG) s'appliquent également à l'échange électronique d'informations, dans la mesure où la présente procuration ne contient pas de disposition contraire.

6. For

Le for exclusif est Horgen. L'Emettrice est aussi en droit d'intenter une action à l'encontre de l'Entreprise devant tout autre tribunal compétent, en Suisse ou à l'étranger.